

On se demande comment les membres du gouvernement provisoire peuvent suffire à cette grande tâche et à leurs multiples travaux. L'énergie, le patriotisme les ont jusqu'à ce jour soutenus dans cette lutte plus qu'humaine.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 11 AVRIL 1848.

NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVÉE DU

WASHINGTON et de l'HIBERNIA.

Dépêches Télégraphiques.

Depuis notre dernière feuille, deux steamers sont arrivés nous apportant d'importantes nouvelles d'Europe.

Le Washington est arrivé vendredi soir vers 3 heures à New-York, avec des dates d'Europe plus récentes de huit jours.

L'Espagne, la Sardaigne, et plusieurs autres gouvernements ont reconnu la république française. Quelques troubles partiels ont eu lieu à Paris. La banque de France a suspendu ses paiements en espèces. L'ordre est rétabli à Lyon.

En Angleterre on parlait de lord Clarendon comme devant succéder à lord John Russell. Le 18 mars la reine Victoria a mis au monde une princesse.

La St. Patrice (le 17) s'est passée sans effusion de sang. Une grande assemblée devait avoir lieu, à Dublin, le 20, et on craignait beaucoup que ce ne fût le signal d'une insurrection. On a expédié des troupes vers l'Irlande.

L'ambassadeur Autrichien a notifié au gouvernement provisoire que l'Autriche n'interviendrait pas dans les affaires de la France. La Russie a aussi adopté une politique de non-intervention.

Il y a eu des troubles à Vienne, les troupes firent feu sur le peuple. Le Prince de Metternich a été renversé, sa maison brûlée, et la révolution est complète.

L'empereur d'Autriche a accordé la liberté de la Presse, et a fait d'autres concessions. Le peuple est en rébellion à Wurtemberg. A Berlin, il s'est fait une révolution avec succès. Le peuple s'est assemblé, et les troupes firent feu sur lui, et le Roi accorda toutes les concessions demandées. Le duc de Saxe Cobourg et Gotha promit une constitution. Le roi de Saxe a été requis par une députation de faire des réformes, et il promit de mettre ce sujet sous la considération de la prochaine diète.

La réponse ne fut pas trouvée satisfaisante et ses ministres ont résigné. Une diète extraordinaire est convoquée. Des troubles ont éclaté dans toute l'Allemagne. Le peuple a brûlé les palais des nobles. Le roi de Naples consent à la formation de la Sicile en un état séparé. On devait proclamer une constitution.

On faisait circuler le bruit d'une ligue entre le Pape, le duc de Toscane et le roi de Sardaigne. On dit aussi que Milan est en pleine révolution, et que cette ville a été bombardée par les Autrichiens, ce qui, cependant, est douteux. A Varsovie, la censure a défendu de faire mention de la révolution française. A Posen la révolution a causé beaucoup de sensations.

Cavaignac a été nommé gouverneur de l'Algérie. La France est dans des difficultés financières. On craint beaucoup l'insurrection en Ecosse. La marine anglaise est augmentée. Il y a beaucoup de troupes à Dublin pour supprimer les soulèvements.

La Gazette de Silésie annonce la mort de l'impératrice de Russie.

Des lettres de St. Pétersbourg jusqu'au 3 mars n'en disent rien.

Louis-Philippe réside à Claremont, et a souvent des entrevues avec les ex-ministres.

On disait quelque part que Copenhague était en pleine insurrection. Le roi fut assiégé dans son palais.

Le peuple est en armes contre l'Electeur de la Hesse. Trois jours ont été donnés pour décider l'octroi ou le refus des Réformes. Don Carlos, d'Espagne, doit aller rejoindre le Duc de Bordeaux à Venise.

Le grand Duc de Weimar fut aussi assiégé dans son palais, et fut forcé d'accorder la liberté de la presse, etc.

La Bavière est tranquille et le Roi est populaire. Le Duc de Nassau et la cité libre de Lubbeck ont décrété la liberté de la presse.

Il était bruit à Londres qu'on avait attenté à la vie de la Reine d'Espagne.

Le comité d'organisation à Paris a fixé le temps du travail, par jour, à onze heures.

Un nombre considérable d'ouvriers ont été employés par le gouvernement.

Des troubles ont eu lieu à Hambourg et à Lubec. Plusieurs personnes ont été tuées, et l'émeute a été apaisée. Un journal Allemand dit que la Hongrie s'est déclarée indépendante de l'Autriche, et a établi une république. Lola-Montés est retournée à Munich, sous un habit d'homme. Cette audace a excité beaucoup d'irritation. Le Roi l'a fait arrêter et l'a renvoyée. Le Duc et la Duchesse d'Aumale et le prince de Joinville sont partis pour l'Angleterre. L'avenir est plein d'anxiété.

ANGLETERRE.—Dans la chambre des communes une motion a été faite pour que l'Income tax ne fut imposé que pour un an au lieu de trois, et elle fut rejetée par 363 voix contre 138.

La Banque de France avait suspendu ses paiements en espèces par un décret du gouvernement provisoire. M. Ledru-Rollin a publié une circulaire qui a créé une sensation immense parmi le peuple, lequel en a demandé le rappel. Aucune promesse n'a été faite, et le peuple a menacé de se faire justice lui-même. Le jour suivant la populace a menacé les établissements manufacturiers dans le voisinage du Havre, et autres ports de la France, en faisant craindre une confiscation, si tous les ouvriers anglais n'étaient immédiatement renvoyés.

Le nouveau gouvernement français paraît un peu affaibli par la crise monétaire et commerciale. Plusieurs établissements importants ont déclaré banqueroute, et d'autres se préparent à clore leurs affaires. Il y a environ 500,000 hommes sans emploi à Paris et dans les principales villes. Jusqu'au 16 mars, Paris était tranquille. Le 18, les gardes nationaux au nombre de 60,000 paradèrent sans armes. Le peuple se rassembla et les siffla. Le gouvernement refusa une seconde fois de révoquer le décret qui avait causé l'excitation, et on s'attendait à une terrible collision. Une majorité du gouvernement provisoire a demandé la résignation de M. Ledru-Rollin; celui-ci refusa, et menaçait d'appeler au peuple; M. Garnier-Pagès tira un pistolet, mais l'affaire n'eut pas de suite.

Des nouvelles de Madrid nous apprennent que le mécontentement va toujours croissant contre le gouvernement du jour.

ITALIE.—Des avis de Rome nous font connaître que Sa Sainteté a fait un long discours, dans lequel il a promis au peuple de lui donner une nouvelle forme de gouvernement dont il serait satisfait. La constitution de l'Etat de Sardaigne a été proclamée et le Roi a nommé une commission pour former un cabinet. Le Ministère Napolitain a résigné, et un autre a été formé provisoirement. Le roi prépare une expédition contre la Sicile.

L'HIBERNIA est arrivée hier matin à onze heures à New-York après un passage de 12 jours. Cet arrivage nous donne des nouvelles jusqu'au 27 mars.

En Danemark, il paraît qu'il est survenu une difficulté sérieuse par rapport au droit de succession au trône, le roi actuel n'ayant aucun enfant mâle, et les lois de succession de la couronne Danoise et des duchés Allemands étant différentes. Les Danois désirent consolider leur royaume, tandis que les Allemands recherchent à s'incorporer toute la grande famille de cette race.

Notre rapport ne mentionne pas le nom de la personne arrêtée en Irlande pour sédition; mais nous pensons que ce doit être ou M. Meagher, ou M. Mitchell, deux hommes violents, le dernier Editeur du "United Irishman."

Liverpool, 24 mars.—Marché du blé calme, —les prix plus bas qu'au départ du Washington. Le fleur 6d par baril plus bas. Blé d'Inde 1s par quarter plus bas. Farine de Blé d'Inde 6d plus bas.

En Bohême une révolution se préparait à éclater. Lola Montés a encore été à Munich, et a été renvoyée en Suisse.

On dit que le roi de Bavière a abdiqué. On rapporte que la Russie se mettrait sur la défensive.

Le Luxembourg s'est déclaré en République. IRLANDE.—L'Irlande est tranquille. Le chef de la jeune Irlande a été arrêté pour sédition.

FRANCE.—Rien de remarquable, tout chose va bien; les difficultés financières continuent.

ITALIE.—Une révolution a eu lieu en Lombardie. Le vice-roi a fui de Milan, et le peuple est triomphant. Les troupes négocient avec lui pour l'évacuation. Le pape a accordé une constitution au peuple de Rome. Grande joie à Vienne, tout est tranquille.

BERLIN.—Le peuple est triomphant. Les ministres ont été destitués. Une constitution est promise.

CRACOVIE.—La république est proclamée. HANOVRE.—L'ordre est maintenu. Le roi a aboli la censure et promis d'autres réformes.

DANEMARK.—Des troubles ont éclaté, la constitution a été refusée. Les duchés d'Allemagne ont rejeté le plan du roi pour les unir.

2d Rapport Télégraphique.

Le ministre de la guerre en France est fort occupé à préparer une armée d'observation pour la frontière de l'Est.

Les marchands français commencent à reprendre confiance.

La constitution romaine permet aux tribunaux judiciaires d'être indépendants du gouvernement. Il ne faudra pas de commission extraordinaire. On établira des ports; le pape proroge la législature.—La Chambre dissout le Conseil des Députés et doit être convoquée trois mois après. Les sessions seront publiques.—Les membres du Sénat sont nommés à vie par le peuple. Les qualifications des Sénateurs sont d'avoir 3

ans et le plein exercice de ses droits civils et politiques.—Le Sénat sera choisi par préférence parmi les prélats, ecclésiastiques, ministres, juges conseillers d'état avocat et possesseurs d'un revenu de 4000 gendils.

BERLIN.—Il y a eu de sanglantes collisions entre les troupes du gouvernement et le peuple qui se cachait dans l'intérieur des maisons et a fait beaucoup de mal aux troupes. Le tocsin a sonné pendant longtemps et la plus grande terreur régnait dans la ville. Les troupes ont tiré sur le peuple avec de la mitraille. Beaucoup de sang a été répandu de part et d'autre. Le second jour un armistice fut proclamé. Le ministère a résigné et le roi a promis de tout oublier et de pardonner en exprimant l'espoir que le peuple en ferait autant. Le peuple a paru satisfait.

POLOGNE.—Les habitants de Cracovie proclamèrent la République le 14 mars, 15,000 insurgés sont sous les armes. Le gouvernement a été forcé de relâcher 400 prisonniers politiques.

IRLANDE.—L'Assemblée Monstre a eu lieu à Dublin le 20 mars. Elle était convoquée par 2000 personnes. Le maire a refusé de la convoquer. Quelques uns des chefs de la Jeune Irlande ont estimé le nombre présent à l'Assemblée à 10,000. Tout s'est passé paisiblement.

ALLEMAGNE.—A Leipzig, la ville a été illuminée en l'honneur de la victoire remportée par les habitants de Vienne et de la nouvelle constitution à l'Autriche. A Stockholm le bruit de la Révolution Française a causé beaucoup d'agitation ainsi que dans toutes les autres parties de l'Allemagne.

NOUVELLES DIVERSES.

ETABLISSEMENTS CANADIENS DES TOWNSHIPS.

Nous sommes bien aises d'apprendre que cette association s'organise rapidement. Un grand nombre de centuriés et de décuriés se sont déjà formés depuis l'assemblée de la semaine dernière. Tout le monde veut en être. Comme on le verra par l'annonce plus bas, la ville de Montréal a été partagée aux fins de l'association en trois grandes divisions. Des assemblées pour l'organisation des comités locaux auront lieu ce soir pour la division St. Laurent, demain pour celle de Ste. Marie et Jeudi pour celle de St. Antoine. Voici les Règlements de l'association adoptés mercredi dernier.

Règlements de l'Association dite : Etablissements Canadiens des Townships.

Article 1er. L'Association a nom : "Etablissements Canadiens des Townships."

2—L'Association a pour but de favoriser l'établissement des Canadiens-Français dans les Townships du Bas-Canada.

3—L'Association est sous les auspices de Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal et du clergé canadien.

4—L'Association se compose d'un nombre indéterminé de Canadiens-Français, divisés en certaines et en dizaines, dont chaque membre paye une contribution de cinq sous par mois.

5—L'Association est régie par un comité central siégeant à Montréal, et par les comités locaux dans chaque paroisse ou division de ville.

6—Le comité central se compose de l'Evêque catholique de Montréal ou de son délégué et des officiers-généraux de l'Association, savoir : du président, de quatre vice-présidents, d'un secrétaire-archiviste et de deux assistants sec. arch., d'un secrétaire-correspondant et de deux assistants sec. cor., d'un trésorier-général, de trois auditeurs des comptes, et de députés des comités locaux.

7—Le président présidera toutes les assemblées générales de l'Association et celles du comité central. Cet honneur sera délégué à l'Evêque catholique de Montréal quand il assistera aux assemblées.

8—Les vice-présidents remplaceront le président, lorsqu'il sera absent.

9—Le secrétaire-archiviste sera le dépositaire et le gardien des archives de l'Association; tiendra un journal des assemblées générales et de comités, et une liste des comités locaux. Les assistants sec. arch., le remplaceront en son absence, et lui aideront dans l'accomplissement de ses devoirs.

10—Le secrétaire-correspondant tiendra, sous la direction du comité central, la correspondance de l'Association. Les assistants sec. cor. le remplaceront quand il sera absent, et lui aideront dans l'accomplissement de ses devoirs.

11—Le trésorier-général, avant d'entrer en charge, fournira deux bonnes et suffisantes cautions; percevra les contributions des comités locaux; tiendra des comptes réguliers des recettes et des dépenses, dont il présentera au comité central, aux époques fixées par ce comité, un état attesté par les auditeurs, déposera dans les banques les deniers perçus, et fera les déboursés, selon qu'il en recevra ordre du comité central, et en la manière établie par ce comité.

12—Les auditeurs des comptes examineront aux époques fixées par le comité central, les livres du trésorier-général, et en attesteront la régularité.

13—Les députés des comités locaux sont les personnes envoyés par les comités locaux, pour siéger au comité central.

14—Le comité central siégera à Montréal et gèrera toutes les affaires de l'Association; tiendra un journal de ses procédés, recevra et examinera les rapports du trésorier-général; dirigera la correspondance de l'Association par l'entremise du secrétaire-correspondant; disposera des fonds de l'Association d'accord avec son but; réglera la manière dont les secours seront accordés et fera, tous les ans, dans les quinze jours qui précéderont l'élection, un rapport général des affaires de l'Association, qui sera rendu public par la voie des journaux.

15—Les officiers du comité central seront élus par la majorité des membres de l'Association présents à l'Assemblée pour telles élections. L'élection se fera chaque année, dans les quinze premiers jours de juillet, et le comité central fixera un de ces jours, et en donnera avis durant les quinze jours précédents.

16—Les comités locaux se composeront d'un président, d'un secrétaire, et de deux auditeurs des comptes; ils seront élus par les membres de leurs localités respectives, dans les quinze premiers jours de juillet de chaque année, durant l'un de ces jours fixé par chaque comité local, pour sa localité.

17—Chaque comité local versera dans les mains

du trésorier-général, les deniers perçus dans sa localité, durant les quinze premiers jours des mois de février, mai, août et novembre.

18—Chaque comité local fera son rapport au comité central dans les quinze premiers jours de mai de chaque année, et lui transmettra en même temps la liste des officiers et des centuriés de sa localité.

19—Chaque comité local pourra envoyer un député au comité central.

20—Chaque localité fournissant une certaine somme fixée par le comité central aura droit à l'établissement d'une paroisse qu'elle recommandera au comité central.

21—Toute personne qui pourra enrôler dix membres de l'Association sera de fait décurié; dix décuriés éliront un centurier chaque année.

22—Chaque membre payera sa contribution à son décurié, le décurié à son centurier, le centurier au trésorier de sa localité, et cela à la fin de chaque mois; chaque comité veillera à la rentrée régulière des contributions.

23—Les personnes se trouvant hors des décuriés ne formant pas partie d'une centurie, payeront directement au trésorier de leur localité.

24—A la demande de trois des membres du comité central, le président sera tenu de convoquer une assemblée extraordinaire du comité.

25—Le comité central, pour sa régie intérieure, pourra la manière de percevoir et d'employer les fonds de l'Association, pour contracter, pour ses rapports avec les comités locaux, et pour tout ce qui n'aura pas été prévu par les présentes aura le droit de régler ce qu'il jugera à propos.

26—Ces règlements pourront être amendés, pour l'Assemblée générale pour les élections, sur la proposition du comité central, qui en donnera préalablement avis public.

Nous reproduisons avec plaisir l'article suivant de la Minerve. On verra en le lisant avec quel enthousiasme, avec quels témoignages d'estime et de popularité, M. Cartier a été accueilli dans le comté de Verchères. Ces manifestations font également honneur au comté et au candidat choisi. Elles prouvent que les électeurs savent reconnaître et honorer le patriotisme ardent et dévoué ainsi que les utiles et longs services. De son côté M. Cartier a trouvé à Verchères une digne récompense de ses travaux et de ses sacrifices politiques :

"Election du comté de Verchères.— Nous avons déjà eu occasion de féliciter le comté de Verchères sur le choix qu'il vient de faire de G. E. Cartier, Ecr., pour son représentant. Nous avons appris avec plaisir qu'après le résultat de l'élection, M. Cartier a été l'objet d'attentions particulières et d'ovations de la part des électeurs, et nous espérons que M. Cartier a dû trouver dans les manifestations et les égards dont on l'a entouré une ample compensation des troubles qui sont la suite nécessaire d'une élection contestée. Mercredi matin, le 5 du courant, M. Cartier a laissé Verchères pour se rendre à Varennes et passa dans ce dernier endroit l'intervalle de temps qui restait à s'écouler jusqu'au vendredi suivant qui était le jour fixé pour la proclamation. Sur sa route, M. Cartier a été rencontré par un grand nombre de citoyens à cheval qui l'ont ensuite accompagné jusqu'au village de Varennes.

Durant son séjour à Varennes M. Cartier a eu l'honneur d'un banquet de la part de Paul Lussier, écuyer, cet ancien et respectable seigneur et citoyen, et auquel avaient été invités plusieurs des principaux et notables de Varennes. Le vendredi matin M. Cartier est parti de Varennes accompagné de plus de cent cavaliers et d'un cortège nombreux pour se rendre à Verchères, le chef-lieu du comté et où devait avoir lieu la proclamation. M. Cartier a été accueilli dans le village de Verchères au milieu des hurrahs et des cris de contentement poussés par les électeurs des différentes paroisses du comté venus en grand nombre, nonobstant la mauvaise état des chemins. Après la proclamation et les remerciements de M. Cartier, aux électeurs du comté, ce dernier s'est remis en route pour Varennes toujours accompagné de sa suite nombreuse et qui s'était accrue durant la marche. Sur la route de Verchères à Varennes de nombreux coups de fusil ont été tirés et des drapeaux et des pavillons ont été arborés en signe de fête et de réjouissance. Arrivés à Varennes M. Cartier voulut prendre congé des électeurs ayant déterminé de se mettre en route pour Montréal, mais le cortège insista à accompagner M. Cartier jusqu'à la ligne de séparation du comté de Verchères d'avec le comté de Chambly. M. Cartier à la limite des deux comtés remercia en termes convenables les électeurs pour les égards dont il avait été l'objet; et là les électeurs et le nouveau représentant se séparèrent entièrement satisfaits. Nous sommes contents d'enregistrer les détails que nous venons de donner, parce que nous partageons la satisfaction des électeurs du comté de Verchères sur le résultat de l'élection.

ACCIDENT.—Un charretier du nom de McDermott s'est noyé samedi dernier en tombant dans le bassin vis-à-vis la Douane. Ce malheureux voulant laver sa voiture s'approcha trop près du bord. Le cheval se précipita dans l'eau avec son conducteur. Un M. L. N. Travers de la Douane, témoin de l'accident se jeta à l'eau pour sauver McDermott mais en vain. Toute la presse fait l'éloge de l'intrépidité et du dévouement de M. Travers en cette occasion.

Nous sommes bien aises de voir que le gouvernement vient de décider que le reste des Députés accordés aux incendies de Québec, leur serait transmis en mandats de £10.

La lecture de M. Sicotte.—La saison des Soirées Littéraires tire à sa fin. Aussi semble-t-on disposé à profiter des dernières qui nous restent. Si vous voulez entendre M. Sicotte jeudi prochain, rendez-vous de bonne heure, car la réputation du lecteur attirera la foule.

Lac Champlain.—Le Steamer Saranac est arrivé à St.-Jean Samedi dernier et a commencé ses voyages réguliers de là à Whitehall.

Le bruit court en ville, dit le Morning Courier de ce matin que l'hon. Col. Taché maintenant premier Commissaire des Travaux Publics doit être nommé Adjudant-Général de Milice pour le Canada-Uni. Le Courier approuve fort la nomination et dit que la population anglaise sans distinction serait fière de servir sous les ordres d'un si brave officier, parce que, ajoute-t-il, tout le monde a confiance dans sa loyauté, son courage et sa bonne conduite. Ces témoignages sont très honorables pour M. le colonel Taché. Nous pouvons assurer notre confrère du Courier que la population française partage les mêmes sentiments. Si un tel changement est en contemplation, la nomination de l'hon. Col. Taché à la place d'Adjudant-Général de Milice serait généralement approuvée.

Provinces d'en bas.—Des journaux de Halifax et de St.-Jean nous apportent des avis de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau Brunswick jusqu'au 2 du courant.

Dans le Conseil Législatif de la Nouvelle Ecosse, le bill pour assurer l'indépendance des Juges a subi un amendement important: cet amendement statue qu'aucun Juge ne pourra être démis sur l'adresse des deux branches de la Législature et du Gouverneur Général, avant qu'une accusation distincte et spéciale ait été portée contre tel Juge, et que la preuve de telle accusation sera envoyée avec l'adresse au Conseil Privé. Le Novascotian prétend que cet amendement rend le bill inutile et il blâme l'Administration en conséquence. L'Hon. Procureur Général a introduit un bill pour créer des offices, un Receveur Général et un Secrétaire du Trésor, en abolissant les offices de Trésorier Provincial et de Collecteur de l'Actice. Ces nouveaux offices sont d'une nature politique.

La législature du Nouveau Brunswick a été prorogée Samedi le 25 Mars.

La concurrence est commencée sérieusement sur l'Hudson. L'Argus d'Albany nous dit que le 4 du courant cinq Steamboats sont partis de cette ville pour New York. Le prix du passage était fixé à TRENTE sous !!

INCENDIE.—Le feu s'est déclaré Jeudi soir le 2 du courant dans les bâtiments derrière l'Hotel de Mde. Watson à St. Jean. Les écuries et remises ont été consumées, mais grâce à l'activité déployée par les pompiers et les habitants du village, l'Hotel a été préservé des flammes. M. Luckin a perdu dans cet incendie sept de ses meilleurs chevaux de diligence, ainsi que plusieurs voitures. Rien n'était assuré.

Aucune nouvelle importante du Mexique ou des Etats-Unis.

La navigation est complètement ouverte sur le St. Laurent. A Québec plusieurs vaisseaux sont arrivés d'en bas. A Montréal nous avons vu entrer ce matin dans notre port trois goélettes dont une venant d'Halifax. Nous attendons l'arrivée d'un steamer d'heure en heure. Les steamers de Laprairie doivent commencer à voyager régulièrement jeudi prochain. On attend ceux de la Rivière Chambly ce soir ou demain ainsi que quelques-uns de la ligne de Québec.

FAITS DIVERS.

—On a vu, les 23 et 24 février, des femmes mêlées aux combattants et se jetant au devant de tous les dangers. A la chambre des députés une belle fille Jeanne d'Arc des barricades, est entrée armée d'un grand sabre. Elle demanda M. de Lamartine et s'inclina devant lui. Tous ceux qui étaient présents à cette mémorable séance ont pu la voir. Elle était belle, forte, joyeuse et triomphante. C'était comme une apparition de la France républicaine.

Autriche.—On assure que toute la famille impériale, eu égard à la crise actuelle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, a mis 100 millions de florins (250 millions de francs) à la disposition du ministre des finances. La famille d'Esté, seule, y a contribué pour 30 millions.

—On écrit de Milan, le 12 février. "La population de l'Italie tout entière se composait, à la fin de l'année dernière, de 24 millions 766,800 individus répartis ainsi qu'il suit: dans le royaume des Deux-Siciles, 8 millions 566,900; dans les Etats sardes, 4 millions 879,000; dans le royaume lombardo-vénitien, 4 millions 759,000; dans les Etats pontificaux, 2 millions 877,000; en Toscane et dans le duché de Lucques, 1 million 701,700; dans le Tyrol italien, 522,608; en Istrie, 485,000; dans le duché de Parme, Plaisance et Guastalla, 485,000; dans le duché de Modène, 477,000 dans la république de Saint-Marin 8,000, et dans la principauté de Monaco, 7,600."

—Un pauvre millionnaire de Bâle, lisant dans le Nouvelliste vossois, M. Burckhardt Wick, à peine âgé de vingt-six ans, vient de se brûler la cervelle; il était, dit-on, atteint de mélancolie. Sa femme, qu'il avait envoyée à l'église, le trouva à son retour baigné dans son sang sur un sofa. La domestique, interrogée, répondit qu'elle avait bien entendu un coup de feu, mais qu'elle n'y avait pas fait attention, le défunt ayant l'habitude de tirer aux moineaux dans son jardin.

—L'empereur Nicolas, s'il en faut croire un journal de New-York, ne bornerait pas à mettre des capitaux à la disposition des Etats de l'Europe; l'Amérique aurait aussi sa part dans ses placements de fonds; et un emprunt serait au moment d'être conclu par les Etats-Unis avec S. M. I., par l'entremise du chargé d'affaires de Russie.

—Un poète ture, natif de Smyrne, Essad Effendi, auteur de plusieurs ouvrages, qui lui